L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 18 MAI 1878.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1878.

No 74] RÉSOLUTION DES DEUX CHAMBRES

Proposant des amendements à la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre de l'Etat de la Louisiane en assemblée, décrètent (les deux tiers des membres de chaque Chambre y consentant) que les amendements suivants soient proposés et inscrits dans le compte-rendu des délibérations du Sénat et de la Chambre des Représentants, avec les oui et les non. Le Secrétaire d'Etat les fera publier, trois mois avant la prochaine élection générale de Représentants à la Législature, dans au moins un journal de chaque paroisse de l'Etat. Les amendements seront soumis de façon à ce que le peuple puisse voter sur chacun d'eux séparément, c'est-à-dire "premier amendement proposé, approuvé," ou "non approuvé," et ainsi de suite. Si une majorité des votants à ladite élection ratifie l'amendement ou les amendements, il sera où ils seront numérotés, fera ou feront partie de la Constitution et sera ou seront proclamés par le Gouverneur et le Secrétaire d'Etat.

Amendements proposés à la Constitution.

AMENDEMENT NUMÉRO UN.

Les représentants devront être choisis le premier mardi après le premier lundi de novembre, tous les deux ans, et l'élection devra être terminée en un jour. L'Assemblée Générale devra se réunir le premier mardi de janvier 1879 et, ensuite tous les deux ans, le premier lundi de janvier, à moins que la loi ne désigne un autre jour; ses sessions devront avoir lieu au siège du gouvernement.

(Supprimer l'article 17.)

AMENDEMENT NUMÉRO DEUX.

Après l'année 1878, l'assemblée générale n'aura pas le pouvoir de lever dans aucune année pour tous les objets d'Etat, plus de un pour cent d'impôts, et il ne sera pas perçu plus de un pour cent d'impôts dans aucune année sur la valeur réelle au comptant de tous les biens réels et personnels sujets à la taxation, excepté en cas d'invasion étrangère ou d'insurrection intérieure, et dans ce cas toute taxation additionnelle ne devra être imposée que pour l'objet immédiat de repousser l'invasion ou de supprimer l'insurrection.

La ville de la Nouvelle-Orléans ne lèvera ni ne collectera dans une année plus de un et un demi de un pour cent de taxes sur la valeur réelle au comptant de tous les biens réels et personnels, sujets à la taxation dans ses limites.

Aucune paroisse ou corporation municipale, excepté la ville de la Nouvelle-Orléans, ne lèvera ni ne percevra dans aucune année plus de un pour cent de taxes sur la valeur réelle au comptant de tous les biens réels et personnels sujets à la taxation dans ses limites.

L'Assemblée générale n'aura pas le pouvoir d'émettre des Bons ou d'engager le crédit de l'Etat pour aucun objet, et elle n'autorisera aucune paroisse ou corporation municipale à émettre aucun Bon ni à créer aucune dette, *pourvu* que ceci n'empêche pas l'émission de nouveaux Bons en échange pour d'anciens Bons quand la dette ni le taux d'intérêt ne seront pas accrus.

AMENDEMENT NUMÉRO TROIS.

Les membres de l'Assemblée recevront un salaire de $500 par session et les frais de voyage réels par la voie la plus courte possible, frais qui ne devront pas excéder $50 pour aucun membre; *pourvu* que si deux sessions ont lieu dans la même année ils recevront, pour la seconde session, un salaire de $250 et les frais de voyage réels, par la voie la plus courte possible, frais qui ne devront pas excéder $50 par chaque membre. La session régulière tous les deux ans ne devra pas être de plus de quatre-vingt-dix jours à moins d'un vote des deux tiers des membres de chaque Chambre.

(Supprimer l'article 39.)

AMENDEMENT NUMÉRO QUATRE.

L'Assemblée générale ne devra adopter aucune loi locale ou spéciale, qui changera la juridiction ordinaire dans les causes criminelles, changera les noms des personnes, légitimera des enfants, rendra vacants des chemins, des rues ou des passages, remettra des amendes, des pénalités et des confiscations, ou remboursera des sommes d'argent légalement versées dans le trésor, affectera les propriétés de mineurs ou de personnes interdites, exemptera des propriétés de l'impôt, créera un monopole quelconque, légalisera les actes non autorisés ou invalides d'un fonctionnaire ou d'un agent quelconque de l'Etat ou d'une paroisse ou municipalité quelconque, accordera un salaire extra quelconque à un fonctionnaire, agent ou entrepreneur public quelconque après que le service aura été rendu ou que le contrat aura été conclu, changera le chef-lieu d'une paroisse ou créera de nouvelles paroisses, excepté du consentement d'une majorité des électeurs qualifiés de la paroisse ou des paroisses qui doivent être affectées. Dans tous les autres cas où une loi générale peut être applicable, aucune loi locale ou spéciale ne devra être adoptée.

AMENDEMENT NUMÉRO CINQ.

Le gouverneur recevra un salaire de $7000 par an, salaire qui lui sera payé tous les trois mois, sur son propre mandat.

(Supprimer l'article 56.)

AMENDEMENT NUMÉRO SIX.

Le lieutenant-gouverneur recevra un salaire double de celui d'un membre de l'Assemblée Générale.

(Supprimer l'article 57.)

AMENDEMENT NUMÉRO SEPT.

Tout bill qui aura passé aux deux Chambres devra être présenté au gouverneur; si celui-ci l'approuve, il devra le signer; s'il ne l'approuve pas, il devra le renvoyer avec ses objections à la Chambre où il aura pris naissance, laquelle fera insérer les objections sur son procès-verbal et procédera à une reprise en considération. Si après cet examen, deux tiers de tous les membres présents dans cette Chambre s'entendent pour passer le bill, il sera envoyé avec les objections, à l'autre Chambre qui, à son tour, le reprendra en considération, et s'il est approuvé par les deux tiers des membres présents dans cette Chambre, il deviendra loi.

Mais dans ces cas, le vote des deux Chambres sera déterminé par l'appel nominal, et les noms des membres votant pour ou contre le bill devront être insérés au procès-verbal de chaque Chambre respectivement. Si un bill n'est pas renvoyé par le gouverneur dans les cinq jours après qu'il lui aura été présenté, il deviendra loi comme s'il avait été signé, à moins que l'Assemblée Générale en s'ajournant n'ait empêché le renvoi, auquel cas, dans les trente jours, le gouverneur enregistrera ledit bill avec ses objections, au bureau du secrétaire d'Etat, et en donnera un avis public; autrement le bill deviendra loi comme s'il l'avait signé.

Le Secrétaire d'Etat communiquera les dites objections et le bill ainsi déposé à la Chambre dans laquelle il aura pris naissance, le premier jour de la réunion de la prochaine Assemblée générale, qui agira sur le bill comme il est prescrit ci-dessus.

Le gouverneur aura le pouvoir de frapper de son veto un ou plusieurs items dans tout bill allouant des fonds embrassant des items distincts, tout en approuvant d'autres parties du bill, et la partie ou les parties du bill approuvées deviendront loi, et l'item ou les items d'allocation désapprouvés seront nuls, à moins qu'ils ne soient passés à nouveau conformément aux règles et limitations prescrites pour le passage d'autres bills par-dessus le veto du gouverneur.

(Supprimer l'article 66).

AMENDEMENT NUMÉRO HUIT.

Aucun fonctionnaire dont le salaire est fixé par la Constitution ne pourra recevoir des émoluments ou profits de bureau.

AMENDEMENT NUMÉRO NEUF.

Le pouvoir judiciaire consistera en une Cour Suprême, des Cours de District et des Justices de Paix. Les Cours de District auront une juridiction originelle dans toutes les affaires civiles où le montant en litige dépassera cent dollars, non compris l'intérêt. Dans les cas criminels et toutes les affaires de preuves leur juridiction sera illimitée. Elles auront juridiction d'appel dans les affaires civiles de justice de paix quand le montant en litige dépassera dix dollars, non compris l'intérêt. Les juges de paix seront élus par les électeurs de chaque paroisse de la manière et dans les conditions que déterminera l'Assemblée Générale. Ils occuperont leurs fonctions pour le terme de deux ans et leur compensation sera fixée par la loi. Leur juridiction dans les affaires civiles ne dépassera pas cent dollars, non compris l'intérêt, avec appel à la Cour de District dans tous les cas où le montant en litige dépassera dix dollars, non compris l'intérêt. Ils auront telle juridiction criminelle que la loi leur conférera. L'Assemblée Générale aura le pouvoir d'accorder aux greffiers des cours de district le droit de lancer les ordres et de faire les actes qui pourront être jugés nécessaires pour l'administration de la justice. Dans tous les cas le pouvoir ainsi accordé sera spécifié et déterminé.

(Supprimer les articles soixante-treize, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-onze et cent trente-trois.)

AMENDEMENT NUMÉRO DIX.

Le juge-président de la Cour Suprême recevra un salaire de $7000 par an et les juges associés recevront chacun un salaire de $6,500 par an, payable par trimestre sur leur propre mandat.

AMENDEMENT NUMÉRO ONZE.

L'assemblée générale divisera l'Etat en districts judiciaires, qui resteront sans changement pendant quatre ans, et pour chaque district un juge, instruit en droit, sera élu par une pluralité d'électeurs ayant qualité pour voter. Pour chaque district, il y aura une cour de district, excepté dans la paroisse d'Orléans, où l'assemblée générale pourra établir autant de cours de district que l'intérêt public pourra le requérir, sans excéder le nombre maintenant autorisé par les lois existantes, excepté par un vote des deux tiers de tous les membres élus dans les deux branches de l'assemblée générale. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement prescrit par la loi, les cours de district existant dans la paroisse d'Orléans auront la juridiction actuellement conférée par la loi. Il n'y aura pas de nouvelle division de district ou de changement devant prendre effet sous le terme d'aucun juge. Le nombre des districts ne sera pas audessous de trente ni audessus de quarante-cinq.

(Supprimer l'article quatre-vingt-trois.)

L'assemblée générale prescrira par une loi au moins quatre sessions annuelles de la cour de district pour toute paroisse. L'assemblée générale aura le pouvoir de créer des cours de circuit qui seront formées en groupant les juges de districts en circuits et en composant la Cour de circuit des juges des cours de district compris dans les dits circuits, d'indiquer le lieu ou les lieux de réunion des dites cours de circuit ainsi constituées et d'investir les dites cours de circuit de juridiction d'appel des cours de district ou circuit dans les cas où le montant en litige dépassera cent dollars ($100) non compris l'intérêt et ne dépassera pas cinq cents dollars ($500) non compris l'intérêt. L'assemblée générale aura le pouvoir par un vote des deux tiers de tous les membres élus aux deux chambres, de restreindre la juridiction d'appel de la Cour Suprême à des affaires dans lesquelles le montant en litige excèdera mille dollars ($1000) non compris l'intérêt; et dans le cas où cette restriction serait effectuée, les Cours de Circuit qui doivent être ainsi créées auront juridiction d'appel pour la catégorie d'affaires exclues ainsi de la juridiction d'appel de la Cour Suprême. Les greffiers des Cours de district seront élus par les votants ayant qualité de leurs paroisses respectives et occuperont leurs fonctions pendant quatre ans.

(Supprimer l'article quatre-vingt-trois).

AMENDEMENT NUMÉRO DOUZE.

Chaque juge de District recevra un salaire que la loi fixera, mais qui, excepté dans la paroisse d'Orléans, ne sera pas au-dessous de deux mille dollars ni audessus de trois mille dollars par an, payable par trimestre sur son propre mandat, et qui ne sera ni augmenté ni diminué pendant son terme d'office. Il devra être citoyen des Etats-Unis, avoir plus de 25 ans et avoir résidé dans l'Etat et exercé la profession d'avocat pendant les deux ans précédant son élection. Les juges des Cours de District occuperont leur place pendant quatre ans. Dans la paroisse d'Orléans, le salaire annuel des juges de district ne dépassera pas cinq mille dollars, payables comme ci-dessus.

Supprimer l'article quatre-vingt-quatre.

AMENDEMENT NUMÉRO TREIZE.

Au lieu de l'emploi d'avocat de district établi par l'article quatre-vingt douze de la Constitution de 1868, il sera élu par les votants légaux de chaque paroisse, un avocat d'Etat pour la dite paroisse, lequel sera citoyen des Etats-Unis, aura été résident de l'Etat et avocat pratiquant et dument licencié depuis au moins deux ans. Il recevra un salaire de l'Etat qui ne sera pas au-dessous de trois cents dollars ni au-dessus de sept cents dollars par an, et qui sera fixé par la loi sur la base de la représentation dans la Chambre des Représentants et payable trimestriellement sur son propre mandat.

Il sera *ex-officio* avocat de la paroisse et recevra le salaire que pourront fixer les autorités paroissiales, mais qui ne dépassera pas sept cents dollars par an. Il recevra, en outre, les émoluments qui pourront être alloués par la loi. Dans la ville de la Nouvelle-Orléans, l'avocat d'Etat recevra de la ville, en sus du salaire ci-dessus, la compensation qui pourra être établie par la loi. Il sera élu en même temps que les juges des Cours de district et occupera ses fonctions pour le terme de quatre années.

AMENDEMENT NUMÉRO QUATORZE.

Dans toute affaire où le juge sera récusé et où il ne sera pas intéressé personnellement dans les questions en litige, il choisira un avocat remplissant les conditions exigées d'un juge de sa Cour, pour juger la dite affaire; et l'assemblée générale statuera par une loi pour le jugement des affaires dans lesquelles le juge sera personnellement intéressé ou pour les cas où il sera absent ou refusera d'agir.

(Supprimer l'article quatre-vingt-dix.)

AMENDEMENT NUMÉRO QUINZE.

Afin de pourvoir à l'établissement du système judiciaire créé par les amendements ci-dessus et afin d'empêcher les maux d'un intérrègne, il est, dans ces présentes, ordonné par le peuple de la Louisiane:

1. Que l'Assemblée Générale qui se rassemblera le premier lundi de janvier 1879, redivisera l'Etat par districts conformément aux amendements ci-dessus, et réglera l'autorité des greffiers et l'élection et la juridiction criminelle des juges de paix.

2. Qu'aussitôt que la législature aura agi comme ci-dessus, le gouverneur, par proclamation, annoncera une élection pour les juges de paix pour chaque paroisse excepté la paroisse d'Orléans, et pour les juges de district dans chaque district créé par la nouvelle division, où une ou plusieurs paroisses auront été ajoutées au ou retirées du district judiciaire existant et pour les avocats d'Etats, ainsi qu'il est prescrit cidessus excepté dans la paroisse d'Orléans où l'avocat de district de la paroisse sera l'avocat d'Etat. Cette élection sera tenue le même jour dans tout l'Etat, et ce jour ne sera pas avant 60 jours ni après 90 jours à partir de l'adoption dudit acte. Les termes des officiers élus à ladite élection expireront à l'élection générale de 1880, et la limitation sur le changement de district plus souvent qu'une fois tous les quatre ans ne sera pas considérée comme ayant effet avant l'élection générale de 1880.

3. Que le système judiciaire établi par la constitution de 1868 restera en vigueur jusqu'à l'expiration du jour après ladite élection, sans compter le jour de l'élection.

4. L'adoption de ces amendements ne rendra pas vacantes les places des greffiers actuels de cour dans chaque paroisse.

AMENDEMENT NUMÉRO SEIZE.

L'article cent trente-deux de la constitution de 1868 est abrogé.

AMENDEMENT NUMÉRO DIX-SEPT.

Le surintendant de l'éducation publique recevra un salaire de trois mille cinq cents dollars payable par trimestre sur son propre mandat.

AMENDEMENT NUMÉRO DIX-HUIT.

Aucune taxe de licence ne sera imposée par l'Etat ou aucune paroisse ou autorité municipale sur aucune profession mécanique, manufacture ou fabrique, autre que celle que les règlements de police dans les villes et les bourgs pourront exiger.

AMENDEMENT NUMÉRO DIX-NEUF.

La législature est autorisée à exempter des taxes d'Etat, municipales ou de paroisse, des articles de ménage tels que mobilier, vêtements, outils ou instruments professionnels et portraits de famille, pour une valeur totale ne dépassant pas cinq cents dollars.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

SÉNAT,
Etat de la Louisiane.

Moi, John Clegg, Secrétaire du Sénat de l'Etat de la Louisiane, certifie par le présent que ce qui précède est une copie exacte et correcte des amendements proposés à la Constitution, passés par le Sénat dans la session régulière de 1878, par un vote des deux tiers des membres élus, ainsi qu'ils sont enregistrés dans le procès verbal, avec les ouis et les nons pris à ce sujet.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau officiel du Sénat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce douzième jour de mars A. D. 1878.

(Signé) JOHN CLEGG,
Secrétaire du Sénat.

Chambre des Représentants,
Etat de la Louisiane.

Moi, Pierre J. Trézevant, greffier de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, certifie par le présent que ce qui précède est une copie exacte et correcte des amendements proposés à la Constitution, passés par la Chambre des Représentants dans la session régulière de 1878, par un vote des deux tiers de tous les membres élus, comme il est enregistré dans le procès-verbal avec les ouis et les nons.

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau officiel de la Chambre des Représentants dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce douze mars A. D. 1878.

(Signé) PETER J. TREZEVANT,
Greffier de la Chambre des Représentants.

Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

DEPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

AFFAIRES D'ORIENT.

On croit que le résultat de la mission du comte Schouvaloff est favorable à la paix.

Londres, 17—Une dépêche de St-Pétersbourg à l'agence Reuter est ainsi conçue: "On croit que le comte Schouvaloff a réussi à persuader à l'empereur qu'il est de l'intérêt de la Russie d'accorder à l'Europe la plupart des demandes formulées par l'Angleterre. La réunion d'un congrès européen semble donc être assurée, malgré les difficultés qui sont survenues à Constantinople au sujet de l'évacuation des trois forteresses."

Mouvements des troupes russes.

Londres, 17—Le Times publie dans sa seconde édition une dépêche de Pera ainsi conçue:

"Quoiqu'on dise tout haut que le mouvement en avant des Russes, qui se sont rapprochés de quatre kilomètres de Constantinople, n'a pas d'importance, l'inquiétude n'en est pas moins grande, surtout depuis que l'on sait que les Russes, au lieu d'être massés dans les villages, ont formé une ligne très étendue devant la ville.

La nouvelle du mouvement de quinze mille hommes, qui ont avancé de Kallikrati à Katchuk et Tchekmedge, et d'un mouvement correspondant de Siluria à Kallikrati, ainsi que d'autres mouvements qui tendent tous à rapprocher les Russes de Constantinople, n'a pas peu contribué à augmenter encore cette inquiétude—le rapport est fait sur bonne autorité.

LA BESSARABIE.

Londres, 17—Les autorités militaires russes ont défendu aux députés qui représentent la Bessarabie à l'Assemblée Roumaine d'assister à la session. Une dépêche spéciale de Bucharest au Times rapporte que l'évêque catholique Dehm, du Diocèse de Jassy, est dans cette ville. L'évêque Dehm est né à Sigmaringen et a habité les Etats-Unis pendant douze années.

La Porte ne permettra pas d'addition à la flotte anglaise.

Londres, 17—Le Standard dit que la Porte ne permettra pas d'addition à la flotte anglaise à Ismid. Elle n'objectera pas cependant à un échange de navires.

Rapports contradictoires sur la mission du comte Schouvaloff.

Les rapports sont très contradictoires relativement au résultat de la visite du comte Schouvaloff à St-Pétersbourg. Les correspondants du Times à Vienne et à St-Pétersbourg, qui sont généralement bien informés tous les deux, ne s'accordent pas du tout.

Les défilés des Balkans occupés par les insurgés musulmans.

D'après le Wiener Tagblatt, les insurgés occupent les défilés de Derbend, de Bolkant et de la Porte Trajan, dans les Balkans et ont repoussé les troupes qui ont tenté de les déloger.

Mort du comte Russel,

Londres, 17. — Le comte Russel est mort.

La nouvelle de la mort du comte Russel démentie.

Londres, 17. — Le comte Russel n'est pas mort. Un rapport à cet effet a été publié partout, mais ce soir un télégramme a été reçu de Richmond, annonçant que le malade est mieux.

Les troubles en Angleterre.

Manchester, 17.—Il n'y a pas eu encore de compromis entre les patrons et les ouvriers des filatures. La filature de Warburton a été incendiée et considérablement endommagée.

Tout est calme à Burnley, la populace est très excitée à Blackburn.

Election d'un conservateur à la Chambre des Communes.

Londres, 18—L'élection pour un membre à la Chambre basse du Parlement, dans le district d'Oxford, a été terminée aujourd'hui.

Le but de cette élection était de remplir la vacance causée à la Chambre par le retrait de l'honorable Gathorne Hardy, qui a été élevé à la Pairie.

M. Talbot, conservateur, a reçu 2687 votes et le professeur Smith, libéral, 989.

BERLIN.

Démission d'un ministre.

Berlin, 17—Le Post et la Gazette Nationale annoncent que le Dr Falk, ministre du culte public, a présenté sa démission il y a déjà plusieurs jours. On attribue cette conduite à certaines circonstances qui ont rapport avec les affaires de l'Eglise Evangélique.

FRANCE.

La conférence de l'association des droits d'auteur.

Paris, 17.—La conférence internationale de l'association des droits d'auteur siégera du 11 au 22 juin, sous la présidence de Victor Hugo.

Le Vatican.

Londres, 17.—Une dépêche spéciale de Rome au Standard dit que la congrégation, qui a été appelée pour prendre plusieurs questions en considération, a décidé que le Pape ne pouvait en aucune circonstance accepter la position qui lui est faite en vertu des lois italiennes de garantie.

Le produit du denier de St-Pierre a été d'un tiers moindre que l'année dernière à pareille époque.

HOLLANDE.

La Haye, 17—Les Chambres ont passé un acte autorisant un emprunt de quarante-trois millions de guilders pour couvrir des déficits et pour compléter les travaux publics commencés.

WASHINGTON.

Chambre des Représentants. Triomphe des démocrates. Une question personnelle entre messieurs Goode et Conger.

Il y a eu lutte très longue et très animée aujourd'hui à la Chambre sur la résolution de M. Potter.

Les démocrates ont remporté finalement une victoire signalée, et la résolution, ordonnant une enquête sur les fraudes électorales commises en Louisiane et en Floride, a été adoptée.

Les démocrates qui étaient absents lorsque la résolution a été présentée, lundi dernier, sont revenus aujourd'hui, et ceux qui étaient par couples (paired) avec les républicains, avaient donné avis qu'ils se considéraient libérés de leurs engagements à partir de samedi.

De sorte que cent quarante-huit démocrates se trouvaient présents à la Chambre, formant un quorum à eux seuls—l'Orateur compris.

Il y a eu plusieurs manoeuvres préalables de la part des républicains, telles que l'appel nominal par Etats, la fermeture des portes, l'émission de mandats d'amener contre les absents, etc.

Le préambule et la résolution ont été adoptés enfin par le vote des démocrates seuls. Pas un républicain n'a voulu voter, et deux démocrates ont voté dans la négative, messieurs Mills, du Texas, et Morse, du Massachusetts.

Le vote a été comme suit:

Pour l'adoption: cent quarante-cinq.

Contre l'adoption: deux.

Le préambule et la résolution ont été déclarés adoptés au milieu de la plus grande confusion. Il n'y a pas eu cependant de démonstration. M. Stephens, de la Georgie, n'a pas voté, son vote se trouvant annulé.

Il y a eu un incident, qui a menacé d'être très sérieux, au sujet de la question des comptes.

M. Goode, de la Virginie, avait pairé avec M. Loring, du Massachusetts l'engagement de ne pas voter pendant l'absence de ce dernier.

M. Loring étant à Washington cependant, mais retenu par une indisposition, M. Goode a déclaré qu'il lui avait donné avis qu'il se considérait libéré de son engagement à partir d'aujourd'hui et que vu les circonstances il croyait de son devoir de voter.

Mr Conger, du Michigan, a fait alors la remarque que c'était simplement une question d'honneur.

Mr Goode a répliqué avec une colère contenue et une profonde indignation qu'il saurait garder son honneur, et que s'il était attaqué par Mr Conger il saurait aussi l'en tenir personnellement responsable.

Cette réponse a été accueillie par les démocrates avec des applaudissements prolongés et a provoqué des ricanements dérisoires du côté des républicains.

M. Conger a dit d'une manière parenthétique que la menace de M. Goode le faisait trembler dans ses bottes.

M. Hale, du Maine, a objecté aux paroles de M. Goode comme n'étant pas parlementaires.

L'Orateur a décidé que la première offense venait de M. Conger, et qu'il était aussi raisonnable d'espérer qu'un enfant qu'on battrait ne crierait pas que de s'attendre à ce qu'un homme acceptât une insulte sans se fâcher. La décision de l'Orateur a causé la plus grande satisfaction aux démocrates et a mécontenté fort mécontenté les républicains.

M. Potter, de New-York, sera naturellement le président du comité d'enquête. On pense qu'aussitôt que ce comité sera organisé des sous comités seront désignés pour se rendre en Floride et en Louisiane. On croit que Mr Stringer, de l'Illinois, sera un des membres du comité et probablement le président du sous comité qui ira en Floride.

Il est à supposer que les républicains présenteront demain une résolution demandant qu'une enquête soit également ordonnée, relativement à l'élection présidentielle de 1876 dans les Etats de l'Oregon, de la Caroline du Sud et du Mississipi.

Une adresse du comité congressionnel républicain aux électeurs des Etats-Unis.

Une longue tirade contre les démocrates, qui sont qualifiés de rebelles mal "reconstruits."

Le comité congressionnel républicain a adopté l'adresse suivante:

Aux électeurs des Etats-Unis:

La Chambre démocratique des représentants a aujourd'hui, par un vote de parti, adopté une résolution, qui, sous prétexte d'une enquête, doit servir de base à une expulsion revolutionnaire du Président actuel.

Ceci est le résultat d'un complot commencé depuis le jour où Hayes et Wheeler ont été constitutionnellement déclarés élus. Il s'est révélé pour la première fois, lorsque dans les derniers jours de la sion de 1876-77, la Chambre démocratique a adopté une résolution déclarant que Tilden et Hendricks avaient été élus."

Plus tard Tilden et Hendricks ont fait publiquement des déclarations semblables.

Plusieurs membres timides se sont tenus en arrière pendant longtemps, et quelques-uns d'entr'eux, après avoir été contraints à suivre la majorité sur le vote final, prétendent encore qu'aussitôt que leur enquête partiale sera terminée ils se tiendront de nouveau à l'écart.

En d'autres termes, ils ont l'intention, après avoir entendu des témoignages subornés, de rendre un verdict déclarant que Hayes est un usurpateur et qu'il ne doit pas occuper le siège présidentiel.

Ces hommes n'ont aucun contrôle dans le parti démocratique. Ils n'ont même pas osé faire comme M. Stephens, en se révoltant contre la férule du caucus pour montrer un semblant d'impartialité.

Ils seront impuissants à l'avenir comme ils l'ont été dans le passé. Il est difficile d'ailleurs de croire à leur sincérité, en vue de l'aveu public de leur parti, que son but est, s'il est possible, d'expulser le Président. On ne saurait contester que la résolution qui vient d'être adoptée a été préparée à cet effet. L'Orateur de la Chambre a été consulté d'avance pour savoir s'il déciderait que la résolution était une question de privilège.

Les chefs de parti étaient anxieux de cacher leurs intentions réelles, si c'était possible; mais ils ont été déçus dans leurs espérances par l'Orateur, qui n'a pas voulu décider que la résolution était une question de privilège, à moins qu'elle n'attaquât le titre de M. Hayes à la présidence.

La résolution ayant été présentée, il a lu une opinion préparée avec soin, dont voici le texte même:

"L'Orateur ne connait pas de privilège plus grand que celui qui est impliqué ici, contestant directement le titre du premier magistrat du pays et rendant complices de fraudes alléguées de hauts fonctionnaires du gouvernement.

L'orateur trouve dans le manuel parmi les questions de privilèges énumérées, celle-ci notamment:—Election de Président".—L'orateur décide donc que le préambule et la résolution constituent des questions de privilège de premier ordre, et il reconnait par conséquent un représentant de New York le droit de les présenter."

L'adresse raconte ensuite les efforts tentés par les républicains pour faire échouer la résolution.

Amendements proposés, motions dilatoires, rien n'a servi en présence de l'inexorable question préalable maintenue par les démocrates.

Après avoir déclaré que le complot qui vient d'être inauguré aura pour résultat de détruire la confiance, de paralyser les affaires et d'entraîner le pays à la révolution, l'adresse ajoute:

"Cette nouvelle tentative de la part de la Démocratie pour inaugurer l'anarchie et pour rendre ce gouvernement semblable à celui du Mexique, en mettant en doute la légitimité du titre du Président, s'accorde bien avec l'histoire de ce parti, dont une fraction s'est mise en rébellion contre le gouvernement, tandis que l'autre fraction l'encourageait.

Nous faisons donc appel à tous ceux qui se sont opposés à la rébellion de 1861, sans distinction de parti, leur demandant de se rallier pour soutenir la loi, l'ordre et un gouvernement stable, et pour anéantir par une défaite ces agitateurs perpétuels, qui, pour acquérir le pouvoir politique, voudraient ajouter à la détresse actuelle du pays, en ébranlant les fondations même du gouvernement qu'ils n'ont pas pu renverser par une guerre de quatre années."

Par ordre unanime du comité.

EUGENE HALE, Président.
GEO. C. GILLIAM, Secrétaire.

Nouvelles Diverses.

Washington, 17 mai—Le cabinet a eu une séance sans importance aujourd'hui. Le Président a approuvé l'acte réglant les annonces pour les contrats de la malle. Il n'a pas fait de nomination.

Le Président a envoyé un message au Sénat, recommandant une allocation pour la commission sur les réclamations des pêcheries et laissant le déboursement à l'Exécutif.

A la séance exécutive du Sénat il n'y a pas eu de nominations pour les Etats du Sud qui aient été confirmées.

Le comité du Sénat sur les affaires militaires, auquel a été référé le bill pour autoriser la construction d'un pont sur le Colorado, près du fort Yuma, a entendu encore aujourd'hui les arguments des agents du chemin de fer Pacifique du Sud et du chemin de fer Texas et Pacifique.

Chacune des compagnies réclame que c'est à elle que revient le droit de construire le pont en question et essaie de prouver que la compagnie rivale n'a ni capital ni crédit.

Le comité s'est ajourné jusqu'à mardi prochain et entendra alors les arguments de M. Huntington.

Bourse au coton de Liverpool.

Liverpool, 17—La circulaire de l'association des courtiers de coton de Liverpool établit que le marché a été très animé au commencement de la semaine et qu'il y a eu des opérations considérables à des prix plus avancés.

Mercredi, il y a eu moins d'activité, mais le marché est resté plus ferme.

Jeudi, il y a eu une hausse générale sur tous les grades.

Le coton américain a été actif au commencement de la semaine, à une hausse de 1⁄8 d.

Il y a eu moins d'activité depuis mardi, mais la hausse s'est maintenue.

Dans le Sea Island il y a eu de bonnes affaires, particulièrement dans les qualités moyennes. Les prix n'ont pas varié.

Il y a eu une hausse de 1/8 d. dans les futurs jusqu'à samedi à midi. Le marché a été plat les trois jours suivants et la hausse ne s'est pas maintenue.

Il y a eu une nouvelle hausse jeudi, cependant, et le marché est redevenu ferme pour les qualités supérieures.

Marchés étrangers.

Londres, 17, midi.—Erie 12 5/8.

Londres, 17, 1:30 P. M.—Consols 96 3/8.

Liverpool, 17, midi—Coton, en hausse; middling uplands 6d., middling Orléans 6 1/8d.; ventes 10,000 balles; pour la spéculation et l'exportation 1000; recettes 2300—tout coton américain 1700 balles.

Uplands, low middling clause, mai 5 31,32, mai et juin 5 31,32, juin et juillet 6 1,32, juillet et août 6 3,32, septembre et octobre 6 7,32, nouvelle récolte, expédié en octobre, par voilier. 6 1/32.

Ventes de la semaine 66,000, pour la spéculation 8000, pour l'exportation 6000; stock 883,000, américain 661,000; recettes 51,000, américain 37,000; exportations actuelles 5000; sur mer 297,000, américain 203,000 balles; ventes de coton américain 54,000.

Paris, 17, 1:30 P. M.—Rentes 109f. 90 1/2c.

Liverpool, 17,3:30 P. M.— Coton. Les ventes comprennent 760 balles coton américaine. Uplands, Low middling à livrer en mai, 6d.

Paris, 17, 3:30 P. M.—Rentes 110f. 15c.

Liverpool, 17, 5 P. M.—Futurs calmes. Upland low middling clause, livraison juin et juillet 6 1-16, do. 6 1-32, upland low midd. clause, nouvelle récolte, expédié en octobre et novembre, par voilier 6 3/32.

HAVANE.

Havane, 17—Or espagnol 223 1/2 à 224. Change plus facile sans être plus bas. Dans les sucres il y a eu une hausse de 1/2 et de 3/4 d'un réal en or pour le No 12 D. S.

Marchés américains

New York, 17, après-midi—Argent, facile à la clôture à 3; sterling en hausse à 485 1/2; or ferme à la clôture à 100 5/8 à 100 3/4; Gouvernements fermes à la clôture; nouveaux cinq 1,05; Bons des Etats fermes.

New York, 17, après-midi—Coton, ferme, Uplands 11, Orleans 11 1/8. Ventes 308. Recettes nettes de la semaine 3843, recettes brutes 14,351. Exportations pour la Grande-Bretagne 8442, pour France 21, pour Continent 379. Ventes 6573 balles. Stock 160,687.

New York, 17, au soir—Coton, recettes nettes 312; brutes 2403. A livrer ferme à la clôture. Ventes 54,000 balles. Mai 11.13 à 11.14, juin 11.22, juillet 11.32, août 11.35 à 11.36, septembre 10.96 à 10.97, octobre 10.75 à 10.77, novembre 10.66 à 10.67, décembre 10.66 à 10.67, janvier 10.75 à 10.77, février 10.85 à 10.88, mars 1093 à 10.95, avril 11.07 à 11.09.

New-York, 17 — Etat comparatif du coton de la semaine finissant vendredi:

	balles.
Reçu dans tous les ports des Etats-Unis pour la semaine	20,427
Même semaine l'année dern're	17,566
Total reçu depuis le 1er Sept.	4,121,799
" même date l'année der.	3,854,348
Exporté pendant la semaine.	57,966
Exporté même époque l'année dernière	40,878
Total exporté depuis sept 1er	3,111,584
" même date l'année dern.	2,741,702
Stock dans tous les ports des Etats-Unis	330,417
Stock même époque l'année dernière	487,587
Stock dans toutes les villes de l'intérieur (Macon excepté)	35,797
Stock même époque l'année dernière	51,225
Stock à Liverpool	883,000
" même époque l'année dernière	1,169,000
Coton américain en mer pour la Grande Bretagne	203,000
En mer même époque l'année dernière	120,000

Passes.

Port Eads, 17 mai, midi.—Vent léger de l'est sud-est.

Arrivés: steamship anglais Muriel, de Liverpool via les Indes occidentales, à 2 A. M.; goëlette S. S. Day, en 6 jours d'Utilla; goëlette Anita, en 8 jours et demi de Ruatan.

Parti: barque Evie Reed, pour Boston.

Port Eads, 17, 6 h P. M—Vent frais d'est-sud-est. Temps orageux. Pas d'arrivage.

Parti; barques Sarah E. Fraser pour Anvers; Amor pour Liverpool et Antonio Maria pour Barcelonne.

FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, 17—Le fleuve a baissé de 9 pouces. Profondeur 22 pieds et 11 pouces. Temps généralement couvert et lourd. Maximum du thermomètre 87. Parti: Golden Rule et John Porter pour la Nile Orléans.

Cincinnati, 17—La rivière a 24 pieds 2 pouces et monte rapidement. Temps couvert et froid.

Pittsburg, 17—La rivière a 5 pieds 10 pouces et monte. Temps couvert et froid.

St Louis, 17—Le fleuve a baissé de 3 pouces. Temps couvert et froid.

Cairo, 17—Arrivé: Scudder, de la N. Orléans, à 9 h A. M.; Church, de la N. Orléans, à 1 h P. M. Parti: à 4 h, Alton pour la N. Orléans. Le fleuve a 27 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair et chaud.

Evansville, 17—Temps couvert et chaud. La rivière baisse. Descendant à 8 h P. M., le Mary Houston.

Louisville, 17—Temps clair et froid. La rivière monte. Il y a 9 pieds 5 pouces dans le canal.

Vicksburg, 17—Temps couvert et très chaud. Thermomètre 83.—Le fleuve a baissé de deux pouces. Montant: Belle of Shreveport, à 9 A. M., Illinois, à midi, Panther et ses barges, à 9 A. M. Lee, à 5 P. M.; Future City et ses barges, à 10 A. M., Golden Rule, à minuit. Le steamer Future City a coulé une barge à Brunswick Point, ce matin.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 17 Mai 1878.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
11 Mai	1,607,188 78	148,527 48
13 Mai	1,019,211 29	156,728 11
14 Mai	1,057,711 02	115,186 47
15 Mai	1,126,015 68	205,126 92
16 Mai	1,178,477 57	161,517 34
17 Mai	946,148 68	118,649 05
Total cette semaine	6,936,700 04	906,737 37
Total de la semaine dern.	7,231,136 91	785,663 52
Total de la semaine précédente	6,201,771 69	823,205 48

Il y a une abondance de capitaux qui cherchent des placements à un petit intérêt, mais à courte échéance. Les prêts dits "call loans" se font aisément à 6 à 7 pour cent par an, et quelques transactions ont eu lieu à 5 pour cent.

Les consolidés de l'Etat ont fermé aujourd'hui à 76 3/8 à 76 5/8 contre 77 3/8 à 77 5/8, vendredi.

Les bons à prime ont fermé aujourd'hui à 34 1/4 à 34 1/2 contre 34 3/8 à 34 1/2 vendredi dernier.

Les bons consolidés de la ville ont été plus recherchés et ont haussé; ils ont fermé, aujourd'hui, à 39 1/2 à 40 1/2 contre 36 à 37 1/2 la semaine dernière.

Les certificats ont été plus forts, les mandats de levées plus faciles.

Il ne s'est rien fait dans les mandats de l'Etat depuis quelque temps.

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à 7 à 8 pour cent par an, les Nos 1 à 9 à 10, les Nos 2 nominaux, les prêts reposant sur des garanties collatérales à 8 à 9, le papier hypothécaire Nos 1 à 8 1/2 à 10, le No 2 nominal.

L'or a ouvert à 101 à 101 1/4 contre 100 3/4 à New York, et fermé aux taux d'ouverture sur les deux places. On a vendu $7000 à 101, $5000 et $5000 à 101 1/4.

Les opérations de sterling n'ont pas excédé 23,000 livres, connaissement, y compris 7000 à 485 1/2 à 486 1/2, 7000 et 9000 à 486 à 486 1/2.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de francs. A la clôture, les traites sterling étaient cotées 485 1/2 à 486 1/2 le connaissement et le clear No. 1, — à 489 les traites des banques, — à 489 1/2 le taux des banques débiteurs; les francs, à 5.16 3/4 à 5.16 1/4 les traites de commerce.

Les ventes (annoncées) de change à vue, sur New York, ont eu lieu à 1/8 pour cent de prime.

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New-York, à 1/4 pour cent de prime. Le change du commerce, à vue, a encore été coté à 1/8.

Ventes du New Orleans Stock Exchange.

1er appel à 10 heures A. M.

$10,000	Premium Bonds	34 5/8

2me appel à 2 h. P. M.

$5,000	State Consols	76 3/4
5,000	do	76 5/8
5,000	do	76 1/2
$1,000	Premium Bonds	34 5/8

Ventes rapportées par des membres de l'Exchange.

Avant le 1er appel.

10 actions Crescent Mut. Ins. Co. $74.50

Entre le 2d et le 3ème appel.

10 actions	Crescent Mut. Ins. Co.	$74.50
$10,000	State Consols	76 1/2
20,000	do	76 5/8
10,000	do	76 5/8
15,000	do	76 5/8

Après le 3me appel

$5,000	State Consols	76 3/4
13,000	do	76 1/2

OR AMERICAIN ET ETRANGER.

Or américain	101	@ 101 1/4
Argent américain, subsidiaire	99	@ par
Piastres mexicaines, Or	98 1/2	@ 99 1/2
Pièces de 5 francs, valeur en or	93	@ [illegible]
Pièces de 20 francs, valeur en or	[illegible]	@ [illegible]
Souverains	4.85	@ [illegible]
Pièces de 10 thalers	7.80	@ [illegible]
Doublons espagnols	[illegible]	@ [illegible]
Doublons patriotes	[illegible]	@ [illegible]
Doublons mexicains	[illegible]	@ [illegible]
Pièces de 20 pesos mexicaines	[illegible]	@ [illegible]
Or de la Californie	7 81	@ par oz.
Or américain, poids léger	97	@ pair p. 100
Or américain mutilé	3 @ 6	p. 100 escompte

NOTE—Le tableau suivant est le relevé hebdomadaire des cotes du New-Orleans Stock Exchange.—3 P. M.

ACTIONS ET BONDS.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Canal & Banking Co	100	92	94
Citizens	100	63	65
Orleans Savings Bank	100	—	—
Germania National	100	101 1/2	—
Hibernia National	100	98 1/2	99
Lafayette	50	—	12
Louisiana Savings	100	—	—
Louisiana National	100	100	102
Mechanics' & Traders	50	7 1/2	8 1/2
Metro. Loan & Savings	100	—	—
Mutual National	100	81	86
N. O. National	100	81 1/2	85
People's	50	42	—
Southern	50	26	46
State National	100	59	61
Union National	100	74	—
Workingmen's	25	13 1/2	14 1/2
Compagnies d'assurances.			
Crescent Mutual Ins.	100	—	75
Factors and Traders Ins.	100	101	103 1/2
Firemen's	50	58	—
Germania Insurance Co.	100	—	—
Hibernia Insurance	100	26	27
Home Insurance	40	32 1/2	34 1/2
Hope Insurance	50	—	40
Lafayette	50	—	—
Merchants Mutual	100	43 1/2	46
Mechanics' & Traders Ins.	100	61 1/2	63
N. Orleans Insurance As.	20	26 1/2	27 1/2
New Orleans Ins Co	50	43	—
People's Insurance	25	—	21
Sun Mutual Insurance	100	104	105 1/2
Teutonia	100	78	81
Union Insurance	100	20	—
Chemins de fer Urbains.			
Carrollton	100	126	128
Crescent City	50	25	—
Canal and Claiborne	100	—	5
New Orleans City	100	—	142 1/2
Orleans	50	19 1/2	21
St. Charles Street	50	75	79
Actions Diverses.			
Bienville Oil Works Co.	100	—	—
Crescent City Oil Co	100	—	—
C. City Slaughter House	50	20 1/4	—
Crescent Canal & Nav. Company	100	—	—
Crescent City Warehouse	100	30	—
Jefferson City Gas Light Co.	100	—	60
Louisiana Ice Manf Co	50	—	25 1/2
Louisiana Levee Co. prêt	15	40c.	70 c.
Louisiana State Lottery Company	100	—	60
Louisiana Oil Company	100	—	95
Levee Steam Cotton Press	100	—	—
La. Cotton Tie Co	100	—	—
Lessee's Firemen Engine Company	100	1 75	2
Gas Company	100	100	104
N. O. Waterworks Co	—	34 1/2	36
Odd Fellows Hall	10	—	—
Planters Oil Co	100	—	92
Sugar Shed Company	90	75	84
St. Charles Hotel	25	—	6
Stern Fertilizing Co	50	—	—
Varieties Theatre Ass.	1.000	—	150

Nouveaux Bons d'Etat.

Consolidé 7 p. c.		76 5/8	76 3/4

Bons de Ville.	Date d'échéance	Offre	Demande
Premiums Issued 1875		34 1/4	34 1/2
Premiums drawn number			
Consolidated Issued 1852	1892	39 1/2	40 1/2
Wharf Improvement Issued 1870	1880	—	—

Bons Divers.	échéance		
Canal & Claib. St. 1r mort.	1879	70	—
C C Slaughter H mortgage	1881	100	—
Jefferson City Gaslight Co	1880	—	—
St. Charles Hotel mort.	1880	105	—
New Orleans, St. Louis & Chicago R. R.			
Jack. R. R. 1st mort	1886	109 1/2	110
Jack. R. R. 2d mor comp	1890	100	—
Jack. R. R. 2d mor. deb B	1890	90	—
Jack. R. R. cons. gold	1912	25	—
Miss. Cen. R. R. 1st mort.	1884	92	—
Miss. Cen. R. R. 2d mort.	1886	—	84
Miss. Cen. R. R. Cons. gold	1912	—	—

Certificats et Warrants.

City Scrip 1874	24	26
" 1875	26	28
" 1876	26	28
" 1877	26	28
Half paid Coupons	24 1/2	25 1/2
Levee warrants	90	91
State War'ts, receivable pour licence	—	—
State War'ts, receivable pour taxes	—	—

1 Avec Dividende. 2 Sans Dividende. 3 Avec Coupon. 4 Sans Coupon. 5 With February, 1878, coupon on.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vendredi soir, 17 mai 1878.

COTON—Il s'est vendu aujourd'hui 2210 balles à des prix n'exigeant pas de changement dans nos cotes d'hier.

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10 1/2 c., à Mobile 10 3/4, à Savannah 10 1/2, à Charleston 10 3/4, à Wilmington 10, à Norfolk 10 1/2, à Baltimore 10 3/4 à 10 7/8, à New York 11, à Boston 11, à Memphis 10 1/2, à Augusta 9 7/8, à Philadelphie 11, à Cincinnati 10 5/8 et à St Louis 10 1/2.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en main le 1er septembre 1877 balles		21,566
Arrivé depuis le dernier état	971	
Précédemment	1,645,624	1,646,595
Total		1,668,163
Exporté aujourd.	30	
Expédié précéd.	1,567,366	1,567,396
Stock sur place et à bord		100,767
Stock (même temps l'année dernière)		163,520

Il n'y a pas eu d'exportation aujourd'hui, mais nous ajoutons à notre tableau 30 balles par le fleuve; nous ajoutons aussi, aux exportations précédentes 131 balles pour corrections de la Douane.

Reçu depuis hier soir 701 balles.

TABAC—Vendu aujourd'hui, 28 boucauts, et pendant toute la semaine 177. Il y a à vendre sur place environ 2,600 boucauts.

Nous continuons à coter:

Low et Medium lugs	3—@ 3 1/2
Good	4—@ 4 1/2
Low Leaf	5—@ 5 1/2
Low Medium	5 3/4@ 7—
Medium	7 1/2@ 8—
Good	8 1/2@ 9 1/2
Choice	10—@11—

—ETAT DU MARCHE AU TABAC—

Stock en mains le 1er septembre 1877, boucauts		8,584
Arrivé depuis 3 jours	218	
Précédemment	5,000	5,218
Total		13,802
Expédié depuis trois jours	rien	
Précédemment	2,927	
Mis en balles, consommation de la ville, &c	1,110	
Montant en chargement		10,037
Stock en mains, &c		3,765

SUCRE—Reçu ce matin 80 boucauts. Exporté 61 boucauts, 77 barils. Le stock sous les hangars est de 2260 boucauts contre 3444 boucauts l'année passée. Reçu jusqu'à ce jour 106,008 boucauts contre 136,554 l'année dernière. Prix fermes. Vendu 50 boucauts.

Les cotes sont les mêmes qu'hier.

MELASSE—Reçu ce matin 7 barils. Exporté 74. Le stock sous les hangars est de 3641 barils et 145 demi-barils contre 1172 barils et 58 1/2 barils l'année passée. Reçu jusqu'à ce jour 309,519 barils contre 250,516 barils l'année dernière.

Vendu 90 barils common à 22c le gallon.

Les cotes sont les mêmes qu'hier.

FARINE. — Reçu 200 barils. Exporté 322. Vendu 605 barils aux prix suivants: low treble extra $4,75 à 5,10, good treble extra $5,50; choix treble 5,62 1/2, choix extra 5,75 à $5,90, fancy 6 à 6,35.

Nous cotons: Common $3,00, fine $3,25, superfine $3,50, single extra $4, double extra $4,25 à $4,50, low treble extra $4,75, good treble extra $5,25 à 5,50, choix treble extra $5,50 à $6 75, choix extra $5,75 à $6, choix family et fancy $6 à $6,25.

VIANDES SALEES SECHES. — Le stock d'épaules est faible et la demande n'est que pour le détail. Nous le cotons à 4 1/2 la livre—Il y a peu de sides et pas de demande; ils valent, clear rib sides 4 1/2, clear sides 4 3/4.

JAMBONS—Le choix sugar cured, petite grosseur vaut 8 1/2 à 8 3/4, large et medium 7 1/2 à 8, uncanvassed 7.

GRAISSE—En tierçons, packers 6 3/4 à 7 c. Refined 7 1/4 à 7 1/2 c., en barillets packers 7 à 7 1/2c., refined 8, en baquets packers 7 1/4 à 7 1/2, refined 9.

BACON—Epaules 4 1/2 c., clear rib sides 5 1/2; clear sides 5 3/4; au détail, épaules 4 3/4, clear rib sides 5 3/4, clear sides 6.

BREAKFAST BACON — Peu de demande à 7 1/2c la livre.

PORC—Pas de demande et le mess vaut $8.75 à 9,00 le baril; au détail 9,50 le baril.

MAIS.—Il n'en est pas arrivé. Exporté 5035. Vendu 3150 sacs, dont 150 mêlé et 2500 blanc 51c et 500 jaune à 53 c. le boisseau.

MAIS EN GRENIER—Il n'y en a pas sur le marché. Nous cotons à livrer 46c à 47 pour le mêlé et 48 à 49 pour le blanc. Un large lot de 30,000 boisseaux, mêlé, vendu 46 1/2c.

AVOINE—Il n'en est pas arrivé. Exporté 223 sacs. La demande est bonne et les prix indiquent une petite avance. Vendu 800 sacs, dont 350 choix à 34 1/2, 150 do à 35, 250 prime à 35 et 150 choix Galena à 36 c le boisseau.

SON—Exporté 42 sacs. Vendu 100 sacs à 82 1/2 c. les 100 livres.

FOIN—Il n'en est pas arrivé. Le stock est fort mais il ne se fait rien. Nous cotons: prime $12, strictly prime $14, choix 16, le tonneau.

LAINE—Le stock est fort et s'accumule. Nous cotons: Burry 8 à 10c. la livre, [illegible] 20 à 22; clear lake 21 à 22. Vendu 7000 livres Clear Lake à 22 1/2c la livre.

MOUSSE.—Bonne demande pour les meilleures qualités. Nous cotons: mousse grise 1 c. à 1 1/2 c. la livre; mêlé 3 c. noire 3 1/2 à 4.

VOLAILLES — Il n'en arrive presque pas. Les grosses volailles de l'Ouest valent $4,25 à $4,50 la douzaine, les poulets $2 à $3, les canards $3 à 4, les oies $4 à 5, les dindes 16 à 18 la douzaine.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery fine 27 à —, Western do fine 25 à 27 cts, New York Dairy fine il n'y en a pas en ville, western dairy fine 20 à 22 c; western dairy prime 16 à 17c, western dairy good 14c, western dairy fair 10 à 12c par livre.

POMMES DE TERRE—Le stock de l'Ouest est à peu près épuisé; on en demande $1 à 1,25; les grosses de la Louisiane pour l'exportation $2,25 à 2,50; les oignons $2 à 2,25, les choux $4,75 à 5 le crate.

CAFE—Le marché a haussé de 1/4c, Nous cotons pour les cargaisons: Ordinaire 15 à 15 1/4c. (or) la livre; fair 16 1/2 à 16 3/4; good 17 1/4 à 17 1/2; prime 17 1/2 à 18. Au détail, ordinaire 15 1/4 à 15 1/2c; fair 16 3/4 à 17; good 17 1/2 à 17 3/4; prime 18 à 18 1/4.

RIZ.—Reçu ce matin 182 barils. Exporté 30.

Nous cotons:

	Par livre.
Clean No 2	4 1/4@4 1/2
Common	5 1/2@5 3/4
Ordinaire	6 —@6 1/4
Good	6 1/4@6 3/4
Prime	6 1/2@6 3/4

COW PEAS—L'approvisionnement est suffisant, la demande faible et les prix ont baissé quelque peu. Nous cotons le whippoorwill à $1, low mixed 1 à 1,05, choix mixed 1,10, pare clay 1,25 à 1,35 le baril.

PEAUX—Nous cotons: Country green 6 à 6 3/4, dry salted 9 à 9 1/2, dry flint 11 à 12c. Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides audessus de 85 livres, 7 1/2c., au-dessous de 70 à 84, 8c., au dessous 70, 7c., peaux de vaches 5 à 6c. la livre, kips 20 à 24 livres à 7 à 8c, kips 25 à 30 livres, à 6 à 7c., peaux de veaux, 75c. chaque; cire 24c. la livre, cornes 6c. pièce.

DOUVES EN CHENE—Les arrivages sont forts et la demande modérée. Les prix qui suivent sont les cotes pour les douves livrées aux navires: extra pipe, 60 pouces 165 à 170; extra pipe 56 pouces $130 à 140, light pipe 56 à 60 pouces $100 à 110; extra boucauts 48 pouces $110 à 125; extra claret $90 à 105. Les douves No 1, en chalands, $110 à 125; pour les inferior, les prix varient suivant leur qualité.

AVIS.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre nom au Rev. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

28 nov—1 an

PRIX DES BESTIAUX.

Boeufs du Texas, nourris au mais, de choix, par lb brute.	4	@5c
do 1re qualité	3	@3 1/2c
do 2e do	2 1/2	@— c
do 3e do	—	@— c
Boeufs du Texas, choix, par tête	$30	@$ —
do 1re qualité	$25	@$ —
do 2e do	$15	@$20
do 3e do	$10	@$12
Cochons, 1re qualité, par lb brute	3 1/2	@4 1/2c
do 2e do	3	@— c
do 3e do	—	@— c
Moutons, 1re qual., par tête	$ 4 00	@$ —
do 2e do	$ 2 50	@$ 3 00
do 3e do	$ 2 00	@$ —
Vaches laitières, 1re qualité, par tête	$75 00	@$90
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$40 00	@$70
Vaches du Texas avec veaux	$—	@$—
Veaux, 1re qual. par tête	$ 8 00	@$ 9
do 2e "	$ 7 00	@$ —
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête	$11 00	@$12
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$9 00	@$10

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 17 MAI 1878.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship Tappahannock, Cooksey, Key West via Cedar Keys
Goëlette Clara E M. Pierre, Cedar Keys
Goëlette G W Dill, Peterson, Tampa Bay
Goëlette Ellen Louise, Gangrave, Barbades
Goëlette J G Whipple, Arnet, Ile Ruatan

ARRIVES.

Steamship Margaret, Baker, Havane via les Ports de la Floride
Steamship (ang) Muriel, Guyfull, Liverpool via les Indes Occidentales
Goëlette Carrie Nelson, Hardin, Ile Ruatan
Goëlette Anita, Webb, Ile Ruatan
Goëlette Sargent S Day, Nyberg, Utilla
[Arrivé au Nouveau Bassin.]
Goëlette Transit, ——, de Wolf River

BATEAUX A VAPEUR.

John Wilson, Carlton, de Camden
Jos B Williams, Williams, de Pittsburg avec 8 barges
John Means, Fisher, de St. Louis avec 4 barges
Assumption, Gillen, de Shreveport
St. Mary, Dalferès, du Bayou Lafourche
Belle, Comstock, du haut du fleuve
Isabel, O'Fry, de Port Eads

Arrivées de Flatboats.

Kerr de l'Arkansas—35,000 merrains
2 Balanties du Kentucky—65,000 merrains
Pirliea du Kentucky—30,000 merrains

MONTANT LE FLEUVE.

Barque (dan) Fredensborg, Munck, St. Thomas

EXPORTATIONS.

KEY WEST VIA CEDAR KEYS—par steamship Tappahannock—Key West—200 barils farine, 37 barils biscuits, 45 barils farine de maïs, 100 tierçons lard, 154 tierçons jambons, 3050 sacs maïs, 30 sacs avoine, 5 sacs café, 5 boucauts bacon, 5 barils whisky, et divers—Cedar Keys—225 barils farine, 20 barils farine de maïs, 5 barils gru 4 barils whisky, 130 sacs maïs, 20 sacs avoine, 4 sacs café

CEDAR KEYS—par goëlette Clara E M—12 barils farine, 128 sacs maïs, et divers

TAMPA BAY—par goëlette Geo W Dill—112 barils farine, 30 demi barils farine, 530 sacs maïs 40 sacs avoine, 45 sacs sel, 25 sacs café, et 436 colis divers

BARBADES—par goëlette Ellen Louise—18 barils porc, 140 barils farine, 400 sacs farine, 10 kegs lard, 50 caisses fromage, 275 jambons, 4000 merrains, 10,000 pieds bois, 367 colis divers

ILE RUATAN—par goëlette J G Whipple—3 barils farine, 30 demi barils farine, et divers

IMPORTATIONS.

ILE RUATAN—par goëlette Carrie Nelson—1409 régimes bananes, 14,715 figues bananes, 3500 ananas, 4119 cocos, 1 demi baril citrons

Arrivages de Produits.

CAMDEN—par steamer John Wilson—317 balles coton, 2700 merrains

PITTSBURG—par steamer Jos B Williams—8 barges charbon

ST. LOUIS—par steamer John Means—1600 balles foin, 97,000 boisseaux maïs en grenier

WOLF RIVER—par goëlette Transit—3 balles coton

SHREVEPORT—par steamer Assumption—86 balles coton, 106 sacs graines coton

BAYOU LAFOURCHE—par steamer St Mary 1 baril mélasse

HAUT DU FLEUVE—par steamer Belle—5 barils mélasse

PORT EADS—par steamer Isabel—157 barils riz, 50 sacs riz brut

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—64 balles coton, 50 boucauts sucre, 17 barils sucre

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—266 balles coton, 29 boucauts tabac, 480 sacs farine, graines coton

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R. R.—57 balles coton

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Hudson, Gager — parti 11 mai
Steamship Morgan City, Reed — parti 11 mai
Goëlette A. Denike, Jones — partie 11 mai

BATH (Me)

Goëlette John H. Kranz, Pitcher — partie 11 mai
Navire Northampton, Murphy — parti 20 avril

LIVERPOOL.

Steamship Borussia, Williams — parti 14 avril
Navire Portland, Anderson — parti 9 avril
Barque Lottie, Lovinston — partie 28 mars

DUBLIN.

Navire Senegal, Eaton — parti 20 mars

WESTPORT.

Barque Tres Dubrovacki, Tarsenovich, p — mars

HAVRE.

Barque Bridgeport, Morgan — partie 26 avril
Navire John Watt, Deshon — parti 10 avril
Navire Sciote, Mitchell — parti 28 mars
Barque Hanne Selmer, Nielsen — parti 3 mars
Navire Union, Greenleaf — parti 4 mars

ROUEN.

Barque New Brunswick, Stessen — exp. 6 avril

NANTES.

Barque Eliza, Gar — partie 13 mars

ROTTERDAM.

Barque Imperador, Jensen — exp. 6 avril

MALAGA.

Barque Grant, [illegible] — partie 3 mars

CADIZ.

Goëlette John Procter, Blane — partie 20 mar

GÊNES.

Barque Louisiane, Gaudelli — expédié 16 av

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 158 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE à $2,50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

1 janv 78—1 an Vad

ANNONCES PARISIENNES

M. H. GAILLARDET, 8, passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes. C'est à M. H. GAILLARDET par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de *Pharmacie, Droguerie, Parfumerie*, etc.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

Marque de Fabrique déposée.

VIN DU DOCTEUR CABANES.

Le Vin du Docteur Cabanes, présenté à l'Académie de Médecine, a été reconnu comme étant un puissant tonique et contenant les principes immédiats du *Sang* et de la *Chair*. Il donne au sang : *force, vigueur, énergie*.

Les Docteurs **Trousseau, Guérard, Velpeau**, professeurs à la Faculté de Paris le prescrivent tous les jours avec succès chez les *femmes délicates* affaiblies par les excès de tous genres. *Travail pénible, par la menstruation, la crise d'âge, l'allaitement prolongé*. Il est spécialement indiqué dans *l'inappétence, les mauvaises digestions, les dyspepsies, gastrites, défaillances, vertiges*, etc. etc. Dans *l'anémie, la chlorose, l'appauvrissement du sang*, il en augmente les globules; dans les pertes blanches, *séminales*, dans *l'épuisement prématuré, l'amaigrissement général*, **la phthisie pulmonaire**, dans les fièvres **intermittentes, paludéennes, épidémiques et endémiques**; — aux *jeunes gens fatigués* par des travaux incessants, par une croissance trop rapide, par les excès de plaisirs; aux *enfants pâles, étiolés, cachectiques, aux rachitiques*, chez lesquels l'action cordiale du **Vin du Dr Cabanes** réveille les forces, active la circulation du sang et leur rend une vigueur inaccoutumée; aux convalescents dont l'estomac a besoin d'une nourriture fortifiante, réparatrice, très nutritive, sous un petit volume — dans l'impuissance et la stérilité chez la femme, provenant de l'un et l'autre d'affaiblissements des organes génitaux — chez les femmes épuisées par leur grossesse. Il arrête les vomissements si fréquents pendant cet état; chez les nourrices, il augmente la sécrétion lactée (le lait), et l'enfant puise dans le sein de sa nourrice, qui est sous l'influence du **Vin du Dr Cabanes**, des forces multipliées; dans le diabète, les maladies de la moelle épinière, l'hystérie, l'épilepsie, le rachitisme, enfin dans toutes les maladies où l'on a besoin de faire appel à un puissant tonique et de réveiller les forces épuisées. Il remplace avantageusement les funestes liqueurs telles que l'absinthe, le vermouth, etc., etc., et excite l'appétit. Il est un puissant préservatif et anti-épidémique pour les pays chauds. Il agit merveilleusement dans la goutte, la *fièvre jaune* et toutes les maladies des pays chauds.

Se méfier des nombreuses contrefaçons qui ne seraient qu'une funeste aux malades; refuser tout flacon ne portant pas gravé dans le verre **Vin du Dr Cabanes, Paris**, les signatures du Dr Cabanes, celle du préparateur L. Pimpeterre Cabanes qui doivent se trouver sur la bande qui entoure la bouteille, sur l'étiquette quadrillée et sur la marque de Fabrique déposée suivant la loi dans tous les pays.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. CARROUCHE, RIVET, pharmaciens.

VELOUTINE

POUDRE DE TOILETTE,

SPÉCIALE PRÉPARÉE AU BISMUTH.

ADHÉRENTE ET INVISIBLE.

Remplaçant les Poudres de Riz et les Fards avec avantage.

UNE LÉGÈRE APPLICATION SUFFIT POUR DONNER A LA PEAU la Fraîcheur et le Velouté de la Jeunesse.

CH. FAY, 9 Rue de la Paix, A PARIS.

5 fr. la boite complète avec houppe.

AVIS—Se méfier des imitations et des falsifications.—Voir le Jugement du tribunal civil de Paris, du 8 mai 1875.—MM. CARROUCHE, RIVET, HART & CO.

GOUTTES REGENERATRICES DU Docteur SAMUEL THOMPSON.

Ces Gouttes ont une puissance reconstructive qui les met au premier rang des découvertes. Elles rétablissent les forces perdues, soit à la suite d'excès de jeunesse, soit à la suite de longues maladies. Aucun traitement n'a jamais été comparable pour les Epuisements prématurés, l'Impuissance, la Spermatorrhée, et pour les Maladies des Femmes et des Jeunes Filles, les Pertes, Chlorose, Fleurs blanches, etc. Pour se convaincre de leur efficacité, lire le Traité des maladies chroniques du Dr Thompson et le Mémoire sur les Maladies sans nom.

Dépôt central à Paris, PAGELIN, 38, rue Rochechouart.—A New Orleans, Rivet, Carrouche.

Plus d'appauvrissement et d'altération du sang!

PILULES DE FER COQUET

Au Perchlorure de fer inaltérable, GUÉRISON prompte et certaine des maladies causées par la PAUVRETÉ DU SANG.

CHLOROSE, ANÉMIE, PERTES, MIGRAINE, PALPITATIONS, GASTRITES, VAPEURS, RETOUR D'ÂGE, ÉTOURDISSEMENTS, PALEURS, FIÈVRES CONTINUES, ET TOUS LES VICES DU SANG.

Pilules et Pommade de fer RÉMI COQUET, 4 Rue Volta 4, Paris.

RECONSTITUTION des organes affaiblis.

Nouvelle-Orléans, CARROUCHE ET RIVET.

Salicylate de Soude Schlumberger

Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES, LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES.

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE

Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES

Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ

Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.

Dépôts: *Nouvelle-Orléans*: MM. RIVET et CARROUCHE, droguistes.

INJECTION BROU

Hygiénique infaillible et préservative, la seule guérissant sans rien ajouter. Se trouve dans toutes les pharmacies de l'Univers. A Paris, chez JULES FERRE, pharmacien, 102 rue Richelieu, successeur de BROU.

SALICYLATE de ZINC, INJECTION PRESERVATIVE.

du docteur CALVO, NEVEU ET SUPPLÉANT du Docteur RICORD.

Guérissant rapidement et radicalement les maladies récentes et invétérées.

PARIS, 26 rue Bergère, 26, PARIS.

Nouvelle-Orléans, chez M. Carrouché—M. Rivet, Pharmaciens.

MALADIES DE POITRINE

NOUVEAU TRAITEMENT PAR L'Elixir Alimentaire de Ducros A LA VIANDE CRUE.

Préconisé par les sommités médicales de Paris.

GUÉRISON RADICALE,

et, dans les cas désespérés,

SOULAGEMENT MANIFESTE.

Goût agréable; supériorité incontestable sur l'huile de foie de morue, les hypophosphites et autres préparations. Cet ELIXIR, dont la base est le SUC DE VIANDE et l'ALCOOL, est aussi un des plus

PUISSANTS FORTIFIANTS

pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débiles, etc., etc.

DÉPOT, à la Nouvelle-Orléans, chez MM. WHEELOCK, FINLAY & Co., RIVET et CARROUCHE.

TAMAR INDIEN

Fruit laxatif rafraîchissant contre la CONSTIPATION

Hémorrhoïdes, Migraines. —Paris, GRILLON, [illegible] —N. Orl. Carrouché-Rivet.

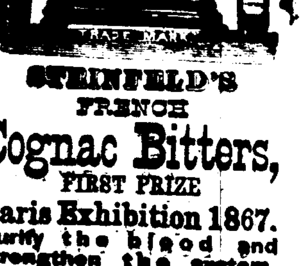

STEINFELD'S FRENCH Cognac Bitters, FIRST PRIZE Paris Exhibition 1867.

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus*, and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex.

Thousands of Testimonials can be seen at the office of M. JACOBSON, Sole Proprietor, 64 & 66 Water Street, N. Y.

SAVON SULFUREUX de A. MOLLARD

BARROU, successeur, 34, rue Martel PARIS

LE SAVON SULFUREUX DE TOILETTE

d'une odeur fine, produit une lotion nutritive qui conserve à la peau sa suavité.

LE SAVON SULFUREUX MÉDICINAL ET A LA CRÈME DE BARREGE

complète contre les affections de la peau, par guérir, préserver d'insectes, démangeaisons, etc.

SAVONS A L'ACIDE PHENIQUE ET SAVONS DE GOUDRON.

Excellents préservatifs contre la petite vérole le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

Nlle-Orléans Mrs. Carre [illegible]

PEAU DU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

pur ou coupé d'eau, dissipe ROUSSEURS, HALE, MASQUE DE GROSSESSE, ROUGEURS, PEAU FARINEUSE, RIDES PRÉCOCES, BOUTONS, & le teint clair, pur et uni.

CANDÈS & Cie, Bd St-Denis, Paris.

Argentez vous-même

BLEU D'ARGENT PUR

[illegible] 5 bis, rue Auber, Paris.